

	<p><u>Ville de Saint-Loubès</u> <u>(Gironde)</u></p> <p>Séance du Conseil Municipal du mardi 31 mars 2015 18h00</p>	<p>Compte-rendu</p> <p><i>Articles L2121-25 et R2121-11 du Code général des collectivités territoriales</i></p>
---	---	--

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal :.....29

DATE DE LA CONVOCATION : 24/03/2015

En exercice :.....29

DATE D’AFFICHAGE : 24/03/2015

L’an deux mil quinze et le trente et un mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LOUBÈS, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en l’hôtel de ville de SAINT-LOUBÈS, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BLOUIN Jacques BONNAMY Monique DURAND Agnès DUVERNE Bernard FEIT Jean-Luc FOLTIER Françoise GIACOMINI Pierre GOUILLAUD Françoise GOULIÈRE Marie-Pierre	HAUTEFAYE Colette HUGUENIN Pascalyne LAGNIER Lepsava LIGNAC Bernadette MASSONNEAU Bernard MAUGET Denis OLIVER Joëlle REY Gérard SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
Absents qui avaient donné pouvoir	BELMONTE Brigitte à REY Gérard BERTHELIER Jean-Michel à LIGNAC Bernadette BOVA Marie à DUVERNE Bernard GONZALEZ José à GOUILLAUD Françoise QUILICO Chantal à DURAND Pierre RUNDSTADLER Marianna à MASSONNEAU Bernard VITOUX Jean-Luc à BARIANT Pierre	
Absents et excusés		
Secrétaire de séance	SALMON Philippe-Henri	

§§§

Le Maire ouvre la séance à 18h. Il désigne un secrétaire de séance, puis demande si le procès-verbal du précédent conseil appelle des observations de la part des conseillers.

Il est procédé au vote. Le procès-verbal de la séance du 9 février 2015 est adopté à l’unanimité.

I- FINANCES

BUDGET COMMUNAL

• **D2015-03-01 BUDGET COMMUNAL – COMPTE DE GESTION 2014**

Le trésorier comptable de la commune, établit un compte de gestion par budget voté.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

→ Voir document note de synthèse financière – pages 3-4-5-6

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Adopte le compte de gestion 2014 du budget communal.

• **D2015-03-02 BUDGET COMMUNAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

L'ordonnateur (le Maire) rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

→ Voir document note de synthèse financière – pages 3-4-5-6

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Adopte le compte administratif 2014 du budget communal.

- **D2015-03-03 BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Le Compte Administratif 2014 présente un solde qu'il convient d'affecter au Budget 2015, de la manière suivante :

Affectation 2014 Fonctionnement (R002)	1 178 905,85
Affectation 2014 Investissement (1068)	819 139,45
Report d'Investissement (D001)	-738 919,54
Affectation 2014	1 259 125,76

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide de l'affectation du résultat 2015 comme indiqué ci-dessus.

- **D2015-03-04 BUDGET COMMUNAL – TAXES LOCALES 2015**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux des taxes locales 2015, conformément à la proposition faite en commission des finances, en appliquant le taux de 1,9% aux bases notifiées par les services fiscaux.

→ Voir document note de synthèse financière – page 8

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :

Accepte la proposition de Monsieur le Maire et fixe les taux d'imposition pour l'année 2015 selon le tableau présenté et l'état n° 1259 COM.

VOTE

Pour : 24

Contre : 4 (DURAND Agnès, FEIT, GOULIERE, MAUGET)

Abstentions : 1 (GIACOMINI)

- **D2015-03-05 BUDGET COMMUNAL 2015**

A la suite de la présentation faite lors de la commission des finances, il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget pour l'année 2015.

→ Voir document note de synthèse financière – pages 7 (et de 11 à 16 pour les investissements détaillés).

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité:

Adopte le budget primitif communal 2015.

VOTE

Pour : 24

Contre : 4 (DURAND Agnès, FEIT, GOULIERE, MAUGET)

Abstentions : 1 (GIACOMINI)

• **D2015-03-06 BUDGET COMMUNAL – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2015**

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur les subventions à accorder aux associations pour l'année 2015.

→ Voir document note de synthèse financière – page 9

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :

Adopte les subventions aux associations 2015.

VOTE

Pour : 25

Contre : 1 (MAUGET)

Abstentions : 3 (DURAND Agnès, FEIT, GOULIERE)

• **D2015-03-07 BUDGET COMMUNAL – TARIFS COMMUNAUX**

Il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs des différents services municipaux à partir du 1er septembre 2015 en appliquant une hausse de 2% arrondi au dixième supérieur avec un minimum d'augmentation de 0,10 € .

→ Voir document note de synthèse financière – pages 23 et 24

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :

Adopte les tarifs communaux 2015.

VOTE

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 4 (DURAND Agnès, FEIT, GOULIERE, MAUGET)

BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL**• D2015-03-08 BUDGET CENTRE CULTUREL – COMPTE DE GESTION 2014**

Le trésorier comptable de la commune, établit un compte de gestion par budget voté.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

→ Voir document note de synthèse financière – page 19

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :

Adopte le compte administratif 2014 du budget centre culturel

VOTE

Pour : 28

Contre : 1 (MAUGET)

Abstentions : 0

• D2015-03-09 BUDGET CENTRE CULTUREL – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

L'ordonnateur (le Maire) rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

→ Voir document note de synthèse financière – page 19

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :

Adopte le compte administratif 2014 du budget centre culturel.

VOTE

Pour : 28
 Contre : 1 (MAUGET)
 Abstentions : 0

- **D2015-03-10 BUDGET CENTRE CULTUREL – AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Le Compte Administratif 2014 présente un solde qu'il convient d'affecter au Budget 2015, de la manière suivante :

<u>Résultat de Fonctionnement</u>	
A. Résultat de l'exercice	106 696,93
B. Résultat antérieurs reportés	
C. Résultat à reporter	106 696,93
<u>Solde d'exécution de la section d'Investissement</u>	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 85 122,86
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	-21 574,07
F. Besoin de Financement	106 696,93
AFFECTATION	
1. Affectation en Réserves R1068	106 696,93
2. Report en Fonctionnement R002	0

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Adopte l'affectation du résultat présentée.

- **D2015-03-11 BUDGET CENTRE CULTUREL 2015**

A la suite de la présentation faite lors de la commission des finances, il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget pour l'année 2015.

→ Voir document note de synthèse financière – page 19

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :

Adopte le budget primitif 2015 du centre culturel.

VOTE

Pour : 25

Contre : 4 (DURAND Agnès, FEIT, GOULIERE, MAUGET)

Abstentions : 0

BUDGET ANNEXE SPANC**• D2015-03-12 – BUDGET SPANC – COMPTE DE GESTION 2014**

Le trésorier comptable de la commune, établit un compte de gestion par budget voté.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

→ Voir document note de synthèse financière – page 21

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :

Adopte le compte de gestion 2014 du budget SPANC.

VOTE

Pour : 27

Contre : 2 (DURAND Agnès, MAUGET)

Abstentions : 0

• D2015-03-13 – BUDGET SPANC – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

L'ordonnateur (le Maire) rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes. Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête

définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

→ Voir document note de synthèse financière – page 21

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :

Adopte le compte administratif 2014 du budget SPANC.

VOTE

Pour : 27

Contre : 2 (DURAND Agnès, MAUGET)

Abstentions : 0

• D2015-03-14 – BUDGET SPANC – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Compte Administratif 2014 présente un solde qu'il convient d'affecter au Budget 2015, de la manière suivante :

<u>Résultat de Fonctionnement</u>	
A. Résultat de l'exercice	7 142,22
B. Résultat antérieurs reportés	19 744,80
C. Résultat à reporter	26 887,02
<u>Solde d'exécution de la section d'Investissement</u>	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	0
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	0
F. Besoin de Financement	0
AFFECTATION	26 887,02
1. Affectation en Réserves R1068	0
2. Report en Fonctionnement R002	26 887,02

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :

Adopte l'affectation du résultat présentée.

VOTE

Pour : 27

Contre : 2 (DURAND Agnès, MAUGET)

Abstentions : 0

- **D2015-03-15 – BUDGET SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME 2015**

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget pour l'année 2015.

→ Voir document note de synthèse financière – page 21

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :
Adopte le budget primitif 2015 du SPANC.

VOTE

Pour : 27

Contre : 2 (DURAND Agnès, MAUGET)

Abstentions : 0

DIVERS FINANCES

- **D2015-03-16 - TARIFS SKI 2015**

Le séjour ski intercommunal (communes de la CDC + IZON) a été organisé par le Service Jeunesse Prévention cette année à Ax les Thermes, il a eu lieu en février 2015.

Il est proposé au conseil municipal de fixer le tarif de la manière suivante :

- tarif 1 : 125 € pour un QF inférieur ou égal à 931,
- tarif 2 : 200 € pour un QF supérieur à 931
(931 étant la moyenne des QF du territoire).

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
Adopte les tarifs présentés.

- **D2015-03-17 - TARIFS RAMASSAGE DÉCHETS VERTS**

La commune propose deux fois par an aux particuliers un service de ramassage à domicile des déchets verts et encombrants.

Suite aux abus constatés, ce service devient payant en 2015, pour responsabiliser chacun dans la gestion de ses déchets, et parce que si le dépôt de ces déchets à la déchetterie est gratuit pour les particuliers jusqu'à 250 kg par jour, il est payant pour la commune dès le premier kilo.

Il est proposé au conseil municipal de fixer le tarif de la manière suivante :

- Un montant forfaitaire de 20 € jusqu'à 1,5 m³.
- Les m³ supplémentaires sont facturés 10 € chacun.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :
Adopte les tarifs présentés.

VOTE

Pour : 25

Contre : 3 (DURAND Agnès, FEIT, MAUGET)

Abstentions : 1 (GOULIERE)

• **D2015-03-18 – DEMANDE D'AVANCE REMBOURSABLE AU SDEEG**

Dans le cadre des travaux de renouvellement du parc d'éclairage public de la commune, et notamment le remplacement des tubes fluorescents dont la production s'est arrêtée, par des lampes de type Sodium Haute Pression, une demande d'avance remboursable peut-être effectuée auprès du SDEEG d'un montant de 60 000€ remboursable sur 10 ans à raison de 6 000 € par an. Il est proposé au conseil municipal de solliciter cette avance auprès du SDEEG.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à présenter la demande correspondante et à fixer les modalités du plan de financement.

II- MARCHÉS PUBLICS

• **INFORMATION – LISTE DES MARCHÉS PUBLICS CONCLUS EN 2014**

Vu l'article 133 du code des marchés publics,

Vu l'arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices,

En vertu de l'article 133 du code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année, une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires. Le modèle de la liste est établie par arrêté du ministre chargé de l'économie.

Budget général de la commune

MARCHÉS DE FOURNITURES			
Date	N°Marché	Objet	Titulaire(s)
Tranche de 20 000 €HT à 89 999 €HT			
Néant			
06/06/2014	2014MAPA07	Classes provisoires Île Bleue : location du bâtiment	RABOTIN (33 170 LANSAC)
Tranche de 90 000 €HT à 206 999 €HT			
Néant			
Tranche supérieure ou égale à 207 000 €HT			
Néant			
MARCHÉS DE SERVICES			
Tranche de 20 000 €HT à 89 999 €HT			
06/11/2014	2014MAPA12	Copieurs – Location et maintenance	MAKESOFT (33450 SAINT-LOUBES)
05/12/2014	2014MAPA18	Maîtrise d'œuvre extension Île Bleue	AUDOUIN-LEFEUVRE (33000 BORDEAUX)
Tranche de 90 000 €HT à 206 999 €HT			
05/03/2014	2014MAPA01	Contrat d'assurance des risques statutaires	CNP / SOFCAP (CNP : 75 716 PARIS)
Néant			
Tranche supérieure ou égale à 207 000 €HT			
Néant			

MARCHÉS DE TRAVAUX			
Tranche de 20 000 €HT à 89 999 €HT			
05/03/2014	2014MAPA02	Entretien des espaces verts	NOVAFLORE (33450 MONTUSSAN)
21/07/2014	2014MAPA06	Entretien des espaces verts – marché réservé	ESAT JEAN JACQUEMART (33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX)
25/07/2014	2014MAPA10	Menuiseries	Lot 1 : MIROITERIE DU SUD OUEST (33310 LORMONT)
			Lot 2 : MIROITERIE DU SUD OUEST (33310 LORMONT)
			Lot 3 : MIROITERIE DU SUD OUEST (33310 LORMONT)
			Lot 4 : MIROITERIE DU SUD OUEST (33310 LORMONT)
29/07/2014	2014MAPA11	Peintures	Lot 1 : ALPHA CONCEPT (33290 PAREMPUYRE)
			Lot 2 : ALPHA CONCEPT (33290 PAREMPUYRE)
			Lot 3 : ALPHA CONCEPT (33290 PAREMPUYRE)
			Lot 4 : ALPHA CONCEPT (33290 PAREMPUYRE)
			Lot 5 : ALPHA CONCEPT (33290 PAREMPUYRE)
			Lot 6 : EPRM (33450 SAINT-LOUBES)
Tranche de 90 000 €HT à 5 185 999 €HT			
19/06/2014	2014MAPA04	Travaux de voirie Livey tranche 2	EUROVIA GIRONDE (33700 MERIGNAC)
27/06/2014	2014MAPA08	Sols sportifs du complexe	Lot 1 : VMS (47400 TONNEINS)
			Lot 2 : VMS (47400 TONNEINS)
Tranche supérieure ou égale à 5 186 000 €HT			
Néant			

Budget annexe centre culturel

MARCHÉS DE FOURNITURES			
Tranche de 20 000 €HT à 89 999 €HT			
Néant			
Tranche de 90 000 €HT à 206 999 €HT			
Néant			
Tranche supérieure ou égale à 207 000 €HT			
Néant			
MARCHÉS DE SERVICES			
Tranche de 20 000 €HT à 89 999 €HT			
06/10/2014	2014MAPA15	Location de matériel scénique	AUDIO PRO (33 700 MERIGNAC)
Tranche de 90 000 €HT à 206 999 €HT			
Néant			
Tranche supérieure ou égale à 207 000 €HT			
Néant			
MARCHÉS DE TRAVAUX			
Tranche de 20 000 €HT à 89 999 €HT			
08/07/2014	2014MAPA09	Sol de La Coupole : rénovation	Lot 1 : AUDAX BASIC SYSTEM (06200 NICE)
17/07/2014			Lot 2 : ATLANTIC PARQUET (40180 RIVIERE)
Tranche de 90 000 €HT à 5 185 999 €HT			
Néant			
Tranche supérieure ou égale à 5 186 000 €HT			
Néant			

Budget annexe SPANC

MARCHÉS DE FOURNITURES			
Tranche de 20 000 €HT à 89 999 €HT			
Néant			
Tranche de 90 000 €HT à 206 999 €HT			
Néant			
Tranche supérieure ou égale à 207 000 €HT			
Néant			
MARCHÉS DE SERVICES			
Tranche de 20 000 €HT à 89 999 €HT			
Néant			
Tranche de 90 000 €HT à 206 999 €HT			
Néant			
Tranche supérieure ou égale à 207 000 €HT			
Néant			
MARCHÉS DE TRAVAUX			
Tranche de 20 000 €HT à 89 999 €HT			
Néant			
Tranche de 90 000 €HT à 5 185 999 €HT			
Néant			
Tranche supérieure ou égale à 5 186 000 €HT			
Néant			

Cette information est présentée au Conseil Municipal qui débat.
Cette information ne donne pas lieu à un vote.

- **INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS**

Dans le cadre de sa délégation par le conseil municipal en matière de marchés publics, Monsieur le Maire a signé les marchés suivants (les prix sont en € TTC) :

2014MAPA16 – Fournitures administratives

Lot 1 Fournitures de bureaux - ROBERT MAJUSCULE (33170 GRADIGNAN) : 2 272, 09€ (estimatif)

Lot 2 Papier pour impression - HYPER BURO (33520 BRUGES) : 5 980, 26 € (estimatif)

2014MAPA17 – Achat de couches, en groupement de commandes avec d'autres structures (Cadet Rousselle, Galipette, Bébé Sens)

LES CELLULOSES DE BROCELIANDE (56800 PLOËRMEL) : 4 000 € (estimatif)

2015MAPA04 – Île Bleue : diagnostic amiante avant travaux

AB HOME (33450 MONTUSSAN) : 780 €

2015MAPA07 - Étude géotechnique bâtiment modulaire ALSH

GEOFONDATION (33610 CESTAS) : 1 680 €.

Cette information est présentée au Conseil Municipal qui débat.

Cette information ne donne pas lieu à un vote.

- **D2015-03-19 MARCHÉ D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

Vu les articles 26 et 28 du code des marchés publics,

Pour l'entretien des des espaces verts et de des ronds-points, la commune a fait le choix de recourir à un prestataire : 7,5 ha d'espaces verts et les 3 ronds-points de la route d'Ambarès.

Le marché public correspondant sera conclu pour une durée d'un an et pourrait être reconduit pour deux périodes d'un an.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 23/01/2015 dans le cadre d'une procédure adaptée. Au terme de la consultation, douze entreprises ont présenté une offre.

Après analyse des offres, il est proposé au conseil municipale de retenir l'entreprise BERNARD PAYSAGES (33440 AMBARÈS-ET-LAGRAVE) pour un montant estimatif de 42 517, 50 € HT par an :

- Tonte : 0,054 € HT / m²
- Rond point : 0,057 € HT / m²

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la conclusion du marché public.

Pièce jointe : rapport de présentation.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :
Autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

VOTE

Pour : 28
Contre : 1 (MAUGET)
Abstentions : 0

• **D2015-03-20 CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

Vu les articles 26 et 57 à 59 du code des marchés publics,

La commune souhaite assurer le risque statutaire du personnel communal. Le contrat couvrirait les années 2015, 2016 et 2017.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 17/01/2015 et au JOUE le 20/01/2015. La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert. Au terme de la consultation, 4 offres ont été reçues.

Après analyse des offres, il est proposé d'attribuer le marché selon l'avis de la Commission Appel d'Offres qui aura lieu le jeudi 26 mars 2015.

Cependant, le contrat actuel prenant fin le 28 février 2015, il convient d'autoriser l'avenant correspondant pour les mêmes conditions du 1er mars au 30 avril.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la conclusion du marché public et de l'avenant.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat actuel.
Autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

• **D2015-03-21 CONTRAT D'ASSURANCE DOMMAGE AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES – AVENANT 1**

Vu la délibération D2012-12-08 relative à l'attribution des contrats d'assurance de la commune,

La commune assure ses bâtiments auprès de l'assurance AVIVA (75008 PARIS) par l'intermédiaire du cabinet Fournier-Desalbres (33400 TALENCE).

Il est nécessaire d'intégrer à ce contrat les deux bâtiments modulaires à usage de salle de classe, en

location, installés l'un à l'école maternelle Île Bleue, l'autre à l'école primaire Paul-Jean Toulet, pour une surface de 168 m².

Cette intégration impacte la prime payée par la collectivité :

- Prime avant modification : 37 404 € / an pour 28 772 m²
- Prime après modification : 38 073 € / an pour 28 940 m²

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat actuel.**

• **D2015-03-22 MAINTENANCE DU PARC INFORMATIQUE**

La commune recourt aux service d'un prestataire pour la maintenance de son parc informatique.

Le contrat consiste en un forfait de cent heures d'intervention par an. Pour la période de juillet 2014 à juillet 2015, ce volume d'heure est épuisé.

Il est proposé de prendre un avenant prévoyant un rajout de 50 heures pour terminer la présente année de contrat.

Quantités	Prix unitaire	Total € HT	Total € TTC
50 heures	53,05 € / heure	2 652,50 €	3 183,00 €

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat actuel.**

III- URBANISME

• **D2015-03-23 INCORPORATION D'ESPACES VERTS DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le classement dans le domaine public communal des voies et espaces verts listés ci-dessous :

- Rue du Bardeau et rue du Canteranne pour les Près Loustalot
- Rue Frédéric Chopin pour le Clos du Gary
- Impasse de l'eau vive pour le Domaine de l'eau vive.

Le conseil doit autoriser Monsieur le Maire a signer les actes afférents à ces rétrocessions.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
Autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires.**

- **D2015-03-24 SOUTIEN AU PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE**

Dans le cadre du futur appel d'offre, la société JP2E porteuse du projet de création d'un parc photovoltaïque sollicite le soutien du conseil municipal sur le projet d'implantation de parc solaire photovoltaïque au sol sur l'ancienne décharge de Saint-Loubès.

Ce projet présente de multiples atouts. D'abord, c'est un projet à taille humaine, implanté sur une surface inférieure à 6 hectares. Par ailleurs, le projet n'est pas en conflit d'usage, ce terrain étant inconstructible et aucune autre activité ne pouvant y être installée. Ensuite, ce projet permet l'approvisionnement local auquel le maître d'ouvrage s'est engagé dans le cadre de cet appel d'offres. En effet, il a été décidé d'installer des trackers de chez Exosun, dont le siège social est basé à Martillac, soit à peine 30 km de Saint Loubès. Les panneaux solaires, ne viendront pas d'Aquitaine mais seront fabriqués en Bretagne. Il existe ainsi une vraie logique de développement économique territoriale derrière ce projet de parc solaire.

Enfin, le projet étant implanté au cœur d'une zone industrielle, le maître d'ouvrage et la commune sont convaincus que dans 20 ans, à l'issue du contrat d'achat avec EDF, il sera possible de revendre une électricité compétitive à toutes les entreprises de la zone industrielle de Saint Loubes et de continuer à valoriser ce projet.

Monsieur le Maire propose de réitérer le soutien au projet.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :
Apporte son soutien au projet présenté.

VOTE

Pour : 27

Contre : 1 (MAUGET)

Abstentions : 1 (DURAND Agnès)

- **D2015-03-25 SERVITUDE DE PASSAGE ALLÉE DE COUQUET**

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une servitude de passage au profit d'ERDF pour le raccordement électrique de la propriété de M. et Mme MAURY au 9 chemin de Couquet (parcelles E 1376-1378 formant partie de l'allée de Couquet). La servitude permettra le passage d'une canalisation de 25 m de long et 0.3 m de large.

Les parcelles concernées appartiennent à Mme Annie FAUCHIER au cadastre, mais en réalité une voirie communale est réalisée sur celles-ci.

Il convient par la même occasion d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de régulariser ce dossier.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondant à la servitude.

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la régularisation du dossier.

- **D2015-03-26 DÉNOMINATION DE VOIE – IMPASSE MAX LINDER**

Il est proposé au conseil municipal de donner un nom à l'impasse qui va de la rue Max Linder au complexe sportif, afin d'éviter les confusions des services postaux.

Le nom proposé est Impasse Max Linder, cela permettra de mettre en place la numérotation suivante :

1. Faure
2. Rundstadler
3. Faveron
4. Jeandreau.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Adopte la délibération présentée.

IV- AUTRES DÉLIBÉRATIONS

- **D2015-03-27 RESSOURCES HUMAINES – CONTRAT UNIQUE D'INSERTION**

Un agent a été recruté par le biais du Contrat Unique d'Insertion pour une durée hebdomadaire de 35h au service accueil de la Mairie. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Adopte la délibération présentée.

- **D2015-03-28 SIGAS CLIC – MODIFICATION DES STATUTS**

La commune est adhérente au SIGAS Haut de Garonne pour la compétence CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique). À ce titre elle doit se prononcer à chaque fois que de nouvelles collectivités veulent intégrer le syndicat intercommunal.

Les communes de la communauté de communes des Coteaux Bordelais vont adhérer pour les compétences CLIC et ESA (Équipe Spécialisés Alzheimer) et en conséquence les statuts du

syndicat intercommunal seront modifiés.

Il est proposé au conseil municipal :

- de se prononcer sur cette adhésion

- de valider la transformation du syndicat en syndicat mixte (SMIGAS) afin de permettre l'adhésion d'une intercommunalité et de valider la modification des statuts nécessaire.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Se prononce favorablement concernant l'adhésion.

Valide la transformation du syndicat en syndicat mixte (SMIGAS) afin de permettre l'adhésion d'une intercommunalité et de valider la modification des statuts nécessaires.

V- DIVERS

- **PROPOSITION DE MOTION À L'ADRESSE DU PREMIER MINISTRE PAR LES ÉLUS DU GROUPE DÉMOCRATIE COMMUNALE**

ELUS DEMOCRATIE COMMUNALE

Proposition de motion à l'adresse du Premier Ministre.

Le gouvernement actuel prétend défendre les valeurs de la République. C'est en tout cas ce que nous disent les ministres depuis les tristes événements de janvier.

La Commune, tout comme le Département, ont été, sont et resteront le socle de la République.

En supprimant la dotation de fonctionnement aux communes (à Saint-Loubès sur 1 000 000 € de DGF en 2013 il ne reste plus que 350 000€ en 2017 soit 650 000 € de moins !), en transférant de plus en plus de charges aux collectivités locales ou départementales (rythmes scolaires, action sociale, urbanisme ...), le gouvernement se contredit en remettant en cause l'existence même de ces collectivités, tout cela sous la pression du lobby financier de l'Union Européenne.

Nous ne pouvons pas l'admettre !

Considérant que notre commune est menacée sans les financements auxquels elle est en droit de prétendre, menacée dans son existence en tant qu'entité démocratique de base, proche des citoyens

Considérant qu'il ne sera pas possible pour notre commune, malgré la bonne volonté et les efforts des uns et des autres, d'assurer ses missions vis-à-vis de la population,

Nous vous proposons d'adresser tous ensemble la motion ci jointe au Premier Ministre afin qu'il renonce à la baisse de la dotation à notre commune et aux transferts de charges.

Si le gouvernement souhaite fermer des services, réduire le personnel des collectivités ; qu'il l'annonce lui-même !

Si le gouvernement souhaite augmenter le taux d'imposition des français ; qu'il l'annonce lui-même !

Si le gouvernement veut remettre en cause les valeurs de la République ; qu'il le fasse, mais sans nous !

Comme disait en son temps le grand champion d'échecs Xavier Tartakover, « personne n'a jamais gagné une partie d'échecs en abandonnant ! »

Monsieur le Premier Ministre,

Vous nous expliquez que la situation de la France nécessite des efforts de la part de chacun. Si nous sommes conscients que quelques efforts partagés peuvent sauver des lits d'hôpital, des services publics de qualité, des emplois pérennes ..., si nous sommes conscients que la solidarité nationale peut ne pas être qu'un mot dans un discours de campagne électorale, nous sommes malheureusement obligés de constater que votre politique de baisse des dotations aux collectivités locales a des conséquences désastreuses pour notre commune ; 650 000 € de moins en 3 ans !

Cette situation est intenable pour nos finances. Des efforts sont consentis par les Français depuis de nombreuses années, la solidarité existe au quotidien dans et avec nos communes. Mais cette situation ne nous permet pas d'assurer les services auxquels nos concitoyens doivent pouvoir prétendre ! Des choix difficiles vont devoir être faits. Il n'est pas supportable d'avoir à choisir entre la peste et le choléra.

Sauf à devoir comprendre que vous, tout comme vos adversaires politiques, souhaitez la disparition totale des communes par étranglement financier, nous vous demandons solennellement de reconsidérer vos choix, de nous ré-attribuer tous nos financements afin que nous puissions accomplir nos missions comme nous nous y sommes engagés devant nos électeurs.

Fait à Saint-Loubès, le 29 mars 2015

Signataires :

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :

Rejette ce projet de motion.

VOTE

Pour : 4 (DURAND Agnès, FEIT, GOULIERE, MAUGET)

Contre : 25

Abstentions : 0

- **CONTRE-PROPOSITION DE MOTION À L'ADRESSE DU PREMIER MINISTRE PAR L'ÉLU DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS**

**Projet de
Motion sur la baisse de la D.G.F.**

Le Conseil municipal réuni le mardi 31 mars regrette fortement la baisse de la dotation globale de fonctionnement qui a été décidée par le gouvernement.

Cela conduit monsieur le Maire à proposer un taux d'augmentation des taxes locales de 1,9%, bien au-delà du taux d'inflation.

Le Conseil municipal souhaite que le gouvernement mette rapidement en œuvre une nouvelle mesure visant à compenser dès le budget 2016 les pertes de recettes très préjudiciables aux services publics qui incombent à la commune.

Saint Loubès, le 31/3/2015

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :
Adopte ce projet de motion.

VOTE

Pour : 25

Contre : 2 (DURAND Agnès, MAUGET)

Abstentions : 2 (FEIT, GOULIERE)

QUESTIONS DIVERSES

Une fois l'ordre du jour épuisé, il est procédé au tour de table.
La séance est levée à 19h30.

TABLEAU DES DÉLIBÉRATIONS	
D2015-03-01	BUDGET COMMUNAL - COMPTE DE GESTION 2014
D2015-03-02	BUDGET COMMUNAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2014
D2015-03-03	BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT
D2015-03-04	BUDGET COMMUNAL - TAXES LOCALES 2015
D2015-03-05	BUDGET COMMUNE 2015
D2015-03-06	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
D2015-03-07	TARIFS COMMUNAUX 2015
D2015-03-08	BUDGET CENTRE CULTUREL - COMPTE DE GESTION 2014
D2015-03-09	BUDGET CENTRE CULTUREL - COMPTE ADMINISTRATIF 2014
D2015-03-10	BUDGET CENTRE CULTUREL - AFFECTATION DU RÉSULTAT
D2015-03-11	BUDGET CENTRE CULTUREL 2015
D2015-03-12	BUDGET SPANC - COMPTE DE GESTION 2014
D2015-03-13	BUDGET SPANC - COMPTE ADMINISTRATIF 2014
D2015-03-14	BUDGET SPANC - AFFECTATION DU RÉSULTAT
D2015-03-15	BUDGET SPANC 2015
D2015-03-16	TARIFS SÉJOUR SKI 2015
D2015-03-17	TARIFS RAMASSAGE DÉCHETS VERTS
D2015-03-18	DEMANDE D'AVANCE REMBOURSABLE AU SDEEG
D2015-03-11	INFORMATION – LISTE DES MARCHÉS PUBLICS CONCLUS EN 2014
D2015-03-12	INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS
D2015-03-19	MARCHÉ D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS
D2015-03-20	CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES
D2015-03-21	CONTRAT D'ASSURANCE DOMMAGE AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES – AVENANT 1
D2015-03-22	MAINTENANCE DU PARC INFORMATIQUE
D2015-03-23	INCORPORATION D'ESPACES VERTS DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
D2015-03-24	SOUTIEN AU PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE
D2015-03-25	SERVITUDE DE PASSAGE ALLÉE DE COUQUET
D2015-03-26	DÉNOMINATION DE VOIE – IMPASSE MAX LINDER
D2015-03-27	RESSOURCES HUMAINES – CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

D2015-03-28	SIGAS CLIC – MODIFICATION DES STATUTS
D2015-03-MO1	PROPOSITION DE MOTION À L'ADRESSE DU PREMIER MINISTRE PAR LES ÉLUS DU GROUPE DÉMOCRATIE COMMUNALE
D2015-03-MO2	CONTRE-PROPOSITION DE MOTION À L'ADRESSE DU PREMIER MINISTRE PAR L'ÉLU DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

Voies et délais de recours : les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de leur publication.